



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

Commission sportive Pv du 22 novembre 2023

Présents : Yvan Cueff, Claude Gonnin, Jean-Yves Le Droff, Alain Quéau, Jean Pierre Séné, Yves Sizun
Absent excusé : Marc Gilles

1 – Réserves – Litiges :

Match de D3 poule G – Quimperlé Us 2 – Bannalec Fg 3 du 22 octobre 2023

Réclamation d'après match du club de l'Us Quimperlé concernant la participation d'un joueur de l'équipe de Bannalec Fg 3, non licencié au club.

Conformément à l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF, la Commission Sportive fait évocation pour inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un joueur non licencié au sein du club.

La Commission Sportive prenant connaissance du courriel du club de Bannalec Fg reconnaissant leur erreur, donne match perdu par pénalité et porte au compte du club le droit d'évocation de 100,00 € conformément à l'article 96.2 des règlements généraux de la LBF.

- Quimperlé Us 2	3 points	3 buts
- Bannalec Fg 3	-1 point	0 buts

La présente décision est susceptible d'appel, en 2^{ème} instance, devant la commission d'appel du District du Finistère, dans un délai de 07 jours conformément à l'article 98 des règlements de Ligue De Bretagne.

Match de D1 poule D – Quimper Italia Us 2 – Quéménéven Us 1 du 19 novembre 2023

Match arrêté à la 85^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre suite à l'envahissement du terrain par des spectateurs.

La Commission Sportive demande aux 2 clubs de fournir un compte rendu circonstancié des événements ayant amené l'arbitre à arrêter la rencontre.

Match de D2 poule B – Kernilis Hermine 1 – Le Drennec Fc 1 du 19 novembre 2023

Match arrêté à la 88^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre pour envahissement du terrain et coup à arbitre

La Commission Sportive demande aux 2 clubs de fournir un compte rendu circonstancié des événements ayant amené l'arbitre à arrêter la rencontre



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTERE

Match de D2 poule J – Crozon Us 1 – Pencran Us 1 du 19 novembre 2023

Match arrêté à la 80^{ème} minute de jeu par l'arbitre officiel de la rencontre pour propos racistes éventuels envers un joueur de Pencran venant de la tribune, l'équipe de Pencran ne voulant pas reprendre le match.

La Commission Sportive demande au club de Pencran Us de fournir un compte rendu circonstancié des événements ayant amené l'arbitre à arrêter la rencontre

2 – Arrêtés municipaux :

La Commission rappelle aux clubs que la procédure est définie par l'article 88 des règlements généraux de la LBF. Celle-ci est en ligne sur le site du District.

Les clubs qui ne respecteront pas cette procédure pourront être sanctionnés du match perdu par pénalité.

En cas de report survenant après 12h00 le samedi, la Commission Sportive rappelle aux clubs qu'ils doivent remplir une FMI en précisant le motif (après avoir pris contact avec le permanent de la Commission Sportive, info sur le site du District)

3 – Matches remis :

Suite aux mauvaises conditions climatiques, la journée du 5 novembre a été reportée au 19 novembre, la journée de D4 prévue ce même jour est reportée au 7 janvier 2024.

La journée du 12 novembre est reportée au 17 décembre 2023.

La Commission Sportive effectue la programmation des matches remis qui auront lieu, dans la majorité, le dimanche 7 janvier 2024.

4 - Forfaits :

RAPPEL : Les clubs qui déclarent forfait le samedi, doivent le faire avant 12h00 en **adressant un mail officiel, un simple appel téléphonique ne suffit pas.**

Si le club déclare son forfait le samedi après 12h00, l'arbitre de la rencontre ne pouvant être prévenu, et qu'il se déplace, **les frais d'arbitrage seront intégralement portés au compte du club fautif.**

(Les clubs doivent prendre contact avec les permanents de la Commission Sportive et de la Commission des Arbitres, dont les coordonnées sont indiquées sur le site du District chaque week-end)

Forfaits occasionnels :

Date Match	Division	Club recevant	Club visiteur	Equipe forfait	Amende
22/10/2023	D3 F	Carhaix Dc 3	Lennon Us 2	Lennon Us 2	30,00 €
29/10/2023	D3 E	Guerlesquin 1	Plouezoch Fc 2	Plouezoch Fc 2	30,00 €
29/10/2023	Cpe District	Plouider Gas 1	Plounevez Lo Lan Fc 1	Plouider Gas 1	30,00 €
19/11/2023	D3 B	Brest Et St Laurent 3	Milizac St P 4	Milizac St P 4	30,00 €
19/11/2023	D3 I	Combrit Ste Marine 1	Loctudy As 2	Loctudy As 2	30,00 €
19/11/2023	D3 L	St Thonan 2	Plougastel FC 4	Plougastel FC 4	30,00 €



FEDERATION FRANÇAISE DE FOOTBALL
LIGUE DE BRETAGNE DE FOOTBALL

DISTRICT DE FOOTBALL DU FINISTÈRE

5 – Coupe de Bretagne :

Le tour d'ajustement (9 rencontres) pour obtenir les 16 qualifiés pour les 1/32^{ème} de finale aura lieu le 17 décembre. Le tirage sera effectué le mercredi 6 décembre.

6 – Coupe du Conseil et du District :

Le prochain tour de ces coupes aura lieu le 7 janvier 2024 et le tirage sera effectué le mardi 19 décembre.

Le Président de la Commission Sportive

Yves SIZUN